

que des consommateurs d'un bout à l'autre du pays réclamaient une initiative de ce genre. Ils estimaient payer dans certains cas des prix exorbitants pour les produits alimentaires, ce qui était vrai. Le gouvernement a donc établi un comité spécial chargé d'examiner les prix des denrées.

Puis il y a le ministre de l'Agriculture qui lui prétend que le comité ne fera rien et qu'il connaît déjà le résultat de ses délibérations, c'est-à-dire que les prix des aliments continueront à monter. Il a dit dans ses discours—and je crois le citer correctement—que les cultivateurs ne touchent pas assez pour leurs produits. Dans bien des cas, je suis d'accord avec cette affirmation. D'autre part, il a dit que les consommateurs de notre pays achètent leurs denrées alimentaires à très bon marché. Cela bouleverse les membres du comité des prix alimentaires. On ne peut pas gagner sur les deux tableaux. Il est admissible que deux ministres fédéraux expriment des vues directement opposées si l'on veut arriver à quelque chose, car cela ne fait que prêter à confusion. Moi-même ainsi, je crois, que la plupart des députés de tous les partis qui ont des rapports quelconques avec l'industrie agricole, tenons à ce que les entreprises agricoles familiales et ceux qui les exploitent obtiennent pour leurs investissements et leur travail des recettes comparables à celles des autres secteurs de l'économie. Le ministre dit que les cultivateurs veulent recevoir une part équitable, et je suis du même avis que lui. Il n'y a pas là matière à contester. C'est bien ce que veulent nos cultivateurs. Ils veulent pouvoir créer et exploiter sur des bases saines une entreprise qui leur permettra de gagner leur vie comme ceux qui ont fait des investissements semblables.

Nous traitons des prix des aliments, ce qui m'amène directement à parler d'un autre point qui intéresse les cultivateurs. Nous étudions les prix des denrées alimentaires, lesquels concernent les producteurs, les distributeurs, les grossistes et les détaillants. Il faudrait les étudier comme un sujet intéressant le gouvernement. Je voudrais faire mention des impôts que doivent maintenant payer les cultivateurs, du nouveau régime fiscal qui supprime bon nombre des avantages fiscaux dont les agriculteurs avaient pu se prévaloir au cours des ans et qui leur permettait de transmettre une ferme d'une génération à une autre. Une telle politique va ruiner bien des cultivateurs au pays. Ces frais supplémentaires retombent nécessairement sur le consommateur vu qu'il n'y a pas d'autre moyen.

Puis il y a les règlements du gouvernement sur l'emballage et la distribution de même que les tarifs et les taxes. Il y aurait lieu pour nous, je crois, d'étudier quel effet a eu vraiment l'ingérence du gouvernement sur le coût des aliments au Canada. Mais nous ne pourrons jamais le savoir car les intéressés ne seront pas invités à comparaître devant le comité. Toutefois, nous allons découvrir les profits que font les détaillants et les grossistes, et ceux que n'ont pas réalisés les producteurs. Quiconque a une connaissance pratique de l'agriculture pourrait dire que c'est ce qui se produirait avant que nous siégions au comité. Je crois donc qu'il faudrait procéder autrement.

#### *Loi sur la Banque du Canada*

**M. le président:** Je regrette d'interrompre le député, mais comme il est 5 heures, je dois faire rapport de l'état de la question et demander l'autorisation de remettre l'étude du bill à plus tard aujourd'hui.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

### QUESTIONS À DÉBATTRE

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: le député d'Assiniboia (M. Knight)—L'agriculture—La hausse des engrâis—Les mesures envisagées; le député d'Annapolis Valley (M. Nowlan)—L'agriculture—Les grains fourragers—Les suppléments à base de protéines; le député de Meadow Lake (M. Nesdoly)—Les grains—L'acheminement de wagons aux points encombrés de céréales non réglementées par la Commission.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, c'est-à-dire les bills publics, les bills privés et les avis de motion.

• (1700)

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES BILLS PUBLICS

### LA LOI CONSTITUANT EN CORPORATION LA BANQUE DU CANADA

#### MODIFICATIONS VISANT DES PRÊTS À LONG TERME AUX GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAUX

L'ordre du jour appelle: Bills publics:

15 janvier 1973—Deuxième lecture et renvoi au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du Bill C-14, Loi modifiant la Loi constituant en corporation la Banque du Canada—M. Caouette (Témiscamingue).

[Français]

**M. Gilbert Rondeau (Shefford):** Monsieur le président, à la demande de l'honorable député de Témiscamingue, appuyé par l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert), et avec le consentement unanime de la Chambre, j'aimerais proposer l'étude du bill C-14.

**M. l'Orateur adjoint:** La Chambre est-elle d'accord pour que l'honorable député de Shefford présente le bill au nom de l'honorable député de Témiscamingue?

**Des voix:** D'accord.

**M. Rondeau:** Monsieur le président, le bill C-14, à mon sens, est un des projets de loi les plus importants jamais présentés à la Chambre, car il permettrait d'améliorer toute la structure financière, non seulement du gouvernement fédéral mais également de toutes les provinces, qui sont dans le marasme.